



Province de Québec
Municipalité régionale de comté du granit
Municipalité de Saint-Romain

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ

Par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, que le conseil de la municipalité à sa session du onzième jour d'avril 2022, a adopté le règlement intitulé :

**« RÈGLEMENT 2022-332 ÉDICTIONNANT LE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN »**

Ce règlement est affiché sur le tableau d'affichage dans le hall de l'hôtel de ville et sur le site de la municipalité www.st-romain.ca où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Romain, ce treizième jour d'avril 2022

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (C.M. ART. 420)

Je, soussignée, Nicole Chicoine, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits suivants désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Municipalité, le 13 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour d'avril 2022.

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière